



## EXPEDITION

### PROCÈS VERBAL DE DESCRIPTION

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF ET LE HUIT MARS.

**A la requête du :**

CREDIT LYONNAIS, dont le siège social est à LYON (69), 18, rue de la République, représenté par son directeur général, pour lequel domicile est élu au cabinet de Maître Serge TACNET, Avocat au Barreau de Val de Marne, domicilié à CHAMPIGNY-SUR-MARNE (94), 60 rue Jean Jaurès.

Agissant en vertu

D'un acte reçu par Maître VILLARTAY, Notaire à SAINT BRIEUC le 29 décembre 2009, contenant prêt,

Un commandement aux fins de saisie immobilière ayant été délivré par acte du ministère de Maître ROCHOUX, Huissier de Justice associé à MONTARGIS en date du 16 février 2019.

**EN CONSEQUENCE**

***Je, Arnaud MARTINEZ, Huissier de Justice Associé près le Tribunal de Grande Instance de CRÉTEIL, y résidant 60, rue Jean-Jaurès à CHAMPIGNY-SUR-MARNE (Val de Marne), soussigné,***

Me suis transporté ce jour à ALFORTVILLE (94), 68 et 68 bis, quai Blanqui, 2, rue des Marguerites, assisté d'un expert chargé de procéder aux divers diagnostics et métrés nécessaires à la mise en vente du bien, à l'effet de procéder à la description des biens et droits immobiliers sis à cette adresse, et formant :

- Lot n° 5 : Bâtiment A au rez-de-chaussée, un local commercial à l'angle des deux rues.
- Lot n° 4 : une cave.

A l'adresse indiquée, il existe un petit immeuble d'habitation formant angle entre le quai Blanqui et la rue des Marguerites.

Les locaux dont s'agit sont situés au rez-de-chaussée et sont occupés par un bar restaurant à l'enseigne de LA LICORNE DE SEINE.

Sur place j'ai rencontré Monsieur Nordine BELKHANCHIR, gérant, à qui j'ai décliné mes nom, qualité et l'objet de ma mission, ce dernier m'ayant donné son autorisation pour instrumenter, j'ai procédé en sa présence aux constatations suivantes :

Les locaux se composent de :

Une vaste pièce à usage de bar salle de restaurant, dont le sol est carrelé, équipée d'un comptoir, comportant une porte vitrée et un ensemble de baies vitrées sur rue, ainsi qu'une porte de secours donnant sur la cour.

Attenante à cette salle de restaurant, une cuisine dont le sol est carrelé, équipée d'un évier et qui prend jour par une petite fenêtre.

Un local sanitaire dont le sol est carrelé, équipé d'un meuble vasque et de deux cabinets d'aisances intérieurs avec cuvettes anglaises.

Dans la salle principale, il existe un escalier desservant le sous-sol.

Ce sous-sol se compose d'une pièce aménagée en salon, dont le sol est recouvert de moquette et qui comporte une issue de secours actuellement condamnée, et donnant sur les parties communes de la cave.

Attenante à cette pièce, il existe également une petite cave à vin présentant le gros œuvre à l'état brut.

Sur mon interpellation, Monsieur BELKHANCHIR m'a déclaré que la société SARL LA LICORNE DE SEINE immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le n° 394 404 206, était locataire des lieux depuis environ vingt-cinq ans et qu'elle réglait à ce titre un loyer mensuel de 900,00 Euros.

Monsieur BELKHANCHIR n'a pas été en mesure de me présenter son contrat de location.

Par ailleurs, après avoir interrogé Monsieur BELKHANCHIR et plusieurs occupants de l'immeuble, il apparaît qu'il n'existe aucun syndic de copropriété.

Monsieur BELKHANCHIR m'ayant indiqué qu'il y a quelques années, il y avait un syndic bénévole, mais qu'actuellement personne n'occupait ce poste.

Durant mes opérations, il a été procédé aux divers diagnostics et métrés nécessaires à la mise en vente du bien.

*Des photographies ont été prises qui seront certifiées conformes par moi et annexées à mon procès-verbal de constat.*

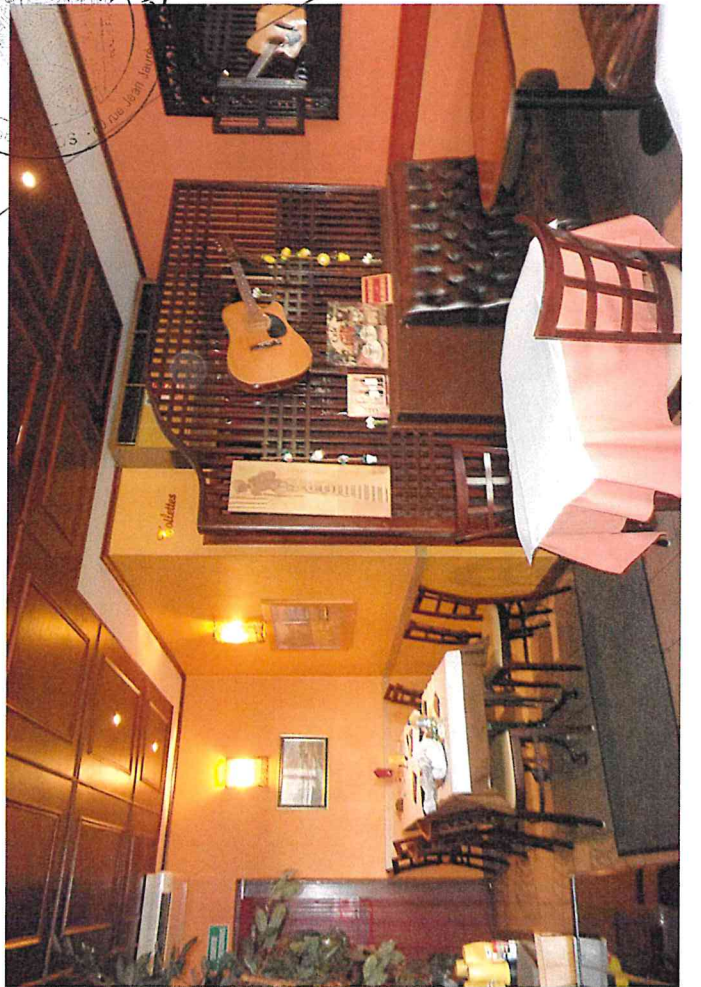
**TELLES SONT MES CONSTATATIONS.**

**ET DE TOUT CE QUE DESSUS, J'AI DRESSÉ LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.**

Arnaud MARTINEZ

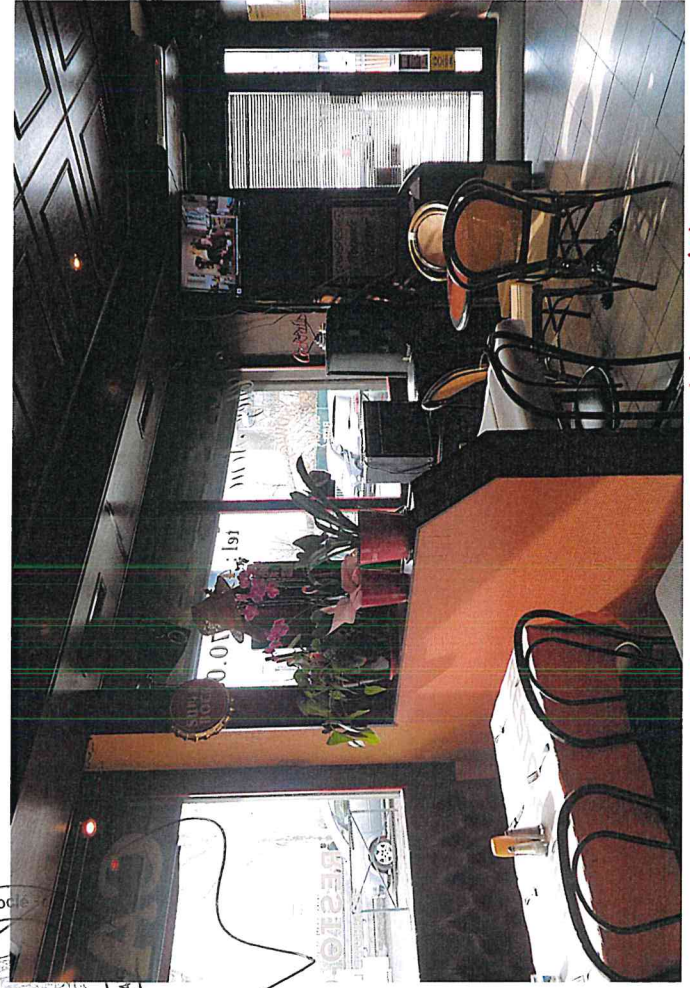






STIEZ, Huissier de Justice Associé - Sambre - Valenciennes  
Rue Jean Jaurès  
59100 Valenciennes  
T. 03 20 31 11 11  
F. 03 20 31 11 12  
E. stiez@stiez-associés.com





Annexé à mon procès-verbal de constat  
en date du 08/02/2019